

CONDITIONS D'INSCRIPTION

FONCTIONNEMENT

Le stage de clown est proposé et animé par Christophe ALSTERS, formateur clown professionnel certifié.

Lieu : Théâtre des Peupliers 2 rue des Trembles 38100 GRENOBLE

Horaires : 10h-18h

Dates : Indiquées sur la plateforme de réservation

Tarifs :

- **Tarif préférentiel :** 140 € TTC si inscription au moins 1 mois à l'avance. Paiement en 1 ou 2 fois avec règlement des arrhes à l'inscription 80 € et règlement sur place 60€ le premier jour du stage
- **Plein tarif :** 155 € TTC. Paiement en 1 ou 2 fois avec règlement des arrhes 95€ à l'inscription, et solde 60€ sur place.

Nombre maximum de participant.es : 12 personnes

Les repas et l'hébergement seront à la charge du stagiaire.

INSCRIPTION

Réservation : la réservation du stage se fait en ligne via la plateforme Billetweb : <https://www.billetweb.fr/> à l'adresse telle qu'indiquée dans la description de l'événement.

Pour les paiements en 2 fois, les arrhes sont à payer sur la plateforme en ligne sécurisée billetweb.fr et le complément à régler le premier jour du stage en espèces ou en chèques.

Facturation : sur la demande du stagiaire, une facture pourra être transmise en cliquant directement sur le lien « Facturation » présent en bas du billet web émis suite à l'inscription.

Il est également possible de faire une réservation par téléphone ou par mail. L'inscription ne deviendra effective qu'à réception des arrhes payables par chèque ou virement.

CONDITIONS D'ANNULATION :

1. PAR L'INTERVENANT

L'effectif prévu est de 6 participants minimum pour le bon déroulement du stage. Si cette condition n'est pas respectée, Christophe ALSTERS se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage. Les participants seront prévenus par mail ou par téléphone, au plus tard 7 jours ouvrés avant le début du stage.

- Choix 1 : remboursement des sommes versées
- Choix 2 : report de l'inscription à une date ultérieure

2. PAR LE STAGIAIRE

En cas d'annulation par la-le stagiaire :

- **Plus de 3 semaines avant le début du stage** : remboursement des sommes versées ou report à une date ultérieure.
- **Entre 3 semaines et 1 semaine** : encaissement des arrhes sur la base d'un plein tarif soit 95€ avant le début du stage
- **Moins d'1 semaine avant le début du stage** : encaissement de la totalité de sommes versées

CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, l'intervenant Christophe ALSTERS est dans l'impossibilité de poursuivre le stage, l'inscription est résiliée de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le stagiaire est toutefois tenu au paiement *prorata temporis* des prestations réalisées.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, la/le stagiaire est empêché de suivre le stage, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Protection des données personnelles du stagiaire

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent l'être que pour le bon déroulé des animations : ces informations concernent directement et uniquement le stage.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, la/le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Christophe ALSTERS.

Christophe ALSTERS, conservera les données de contact du stagiaire afin de lui transmettre les informations concernant ses activités. Le stagiaire pourra, à tout moment, demander à être retiré de la liste des destinataires.

L'intervenant considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

COMMUNICATION

Christophe ALSTERS est autorisé, avec l'accord des stagiaires concernés, à diffuser, à titre de communication et de valorisation de ses activités, des photographies ou vidéos prises durant le stage.

RESPONSABILITÉS

Le stagiaire convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, la responsabilité éventuelle de l'intervenant sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le stagiaire, pour les services ou tâches fournis par l'intervenant.

L'intervenant dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre le matériel du stagiaire et du lieu de pratique.

ASSURANCES

L'intervenant Christophe ALSTERS a souscrit un contrat professionnel d'assurance à « CIC assurances » pour les participants au stage. Néanmoins la souscription à une assurance de responsabilité civile personnelle est nécessaire.

Toute inscription validée implique la prise de connaissance de ces conditions d'inscription et l'engagement à les respecter.